

Rapport de la commission des finances (COFIN) chargée d'étudier le préavis no 15 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012

Nyon, le 13 octobre 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Cofin, composée de MM Pittet, Saugy, Carrard, Mora, Cornu, Perret, Pezzoli et Girard (président et rapporteur) s'est réunie le 12 octobre avec le Municipal des finances, M. Uldry et M. Gobat, secrétaire municipal et chef du service des finances ad intérim, pour examiner ce préavis.

Mme Nelissen et M. De Garrini étaient excusés. M. Bischofberger était absent.

La Cofin remercie MM Uldry et Gobat pour les explications et renseignements fournis.

Le Conseil d'Etat a fixé au 4 novembre 2011 le délai pour la transmission de l'arrêté d'imposition au Canton. La Municipalité a demandé au canton une prolongation de ce délai justifiée par le calendrier des séances du Conseil communal.

Retour sur la situation financière de la commune

Les comptes 2010 se sont bouclés avec un solde positif de fr. 735'400.-, contrairement à ce que prévoyait le budget lequel annonçait un déficit de fr. 9'250'000.-. On peut considérer ce résultat comme excellent si l'on tient compte des écritures de bouclément de fr. 4'284'000.- ce qui porte l'excédent de recettes à près de fr. 5'000'000.-. Le taux d'autofinancement dépasse les 100 % ce qui est aussi réjouissant mais, rappelons que cela est dû aux faibles investissements que la ville a consentis en 2010. Conséquence de ce qui précède la dette a diminué.

Pour expliquer rapidement ce grand écart entre le budget et la réalité, on peut mettre en avant une bonne maîtrise des charges, des recettes d'impôts extraordinaires et un décompte de péréquation 2009 favorable (1.3 mio.) inédit pour notre ville.

<u>Année</u>	<u>Résultat</u>	<u>Dette à long terme</u>	<u>Marge d'autofinancement</u>
2005	+3.943	...109.656	14.386
2006	-0.016	126.842	11.158
2007	-0.018	131.225	11.962
2008	-0.005*	141.053	15.366
2009	-0.000**	140.800	12.066
2010	+0.735	133.000***	17.974

- *Après attribution de fr. 1'517'000 à fonds de réserve et prélèvement de fr. 448'000 sur fonds de réserve
 - ** après prélèvement de fr. 3'359'447 sur fonds de réserve « égalisation des résultats »
 - *** + fr 5'000'000 d'emprunt à court terme (nouveau)
- Les chiffres ci-dessus sont en millions de francs

Quelques remarques

- lors de la dernière législature les comptes sont pour ainsi dire équilibrés avec même une embellie en 2010 alors que les budgets prévoyaient des déficits. A chaque fois ces bons résultats sont dus à des rentrés fiscaux supérieures aux prévisions
- après l'envolée de 2006 à 2008 l'endettement a légèrement diminué. Avec les taux d'intérêt actuels c'est une bonne nouvelle
- même si elle est le résultat du peu d'investissements, la marge d'autofinancement est encourageante.

Et maintenant, et demain ?

Comme présenté en page 1 du préavis, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de la nouvelle organisation policière vaudoise engendrera une bascule de 2 points d'impôt du canton en faveur des communes qui servira, dans notre cas, à financer notre police par rapport aux nouvelles prestations qu'elle devra fournir. L'explication fournie dans le préavis municipal est claire et n'appelle pas de commentaire particulier. Ce sujet reviendra tout de même plus bas dans ce rapport.

Dans ce préavis du 12 septembre la Municipalité nous annonce un budget 2012 avec un déficit qui pourrait se situer entre 5 et 7 millions de francs. Sur la base d'échos et informations reçus à fin septembre le déficit a été ramené à environ 2,5 millions. Mais l'avenir de nos finances s'est sérieusement assombri début octobre...

Au début du mois, la Municipalité a reçu du canton la facture pour les « acomptes péréquation 2012 et réforme policière » ; on peut parler d'une douche froide, même plutôt de douche glacée. En effet, la péréquation augmente de fr. 7'240'645.- par rapport aux acomptes mis au budget 2011 (+ 33,8% ou fr. 5'264'000 pour la facture sociale et fr. 1'976'645 pour la péréquation directe). Et comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule nous apprenons que sur les deux points d'impôt que nous récupérons par rapport à la réforme policière nous devons en rétrocéder 1,37 au canton ce qui représente fr. 1'446'000. (il y a encore des négociations entre l'Etat et les communes à ce sujet).

Comment peut-on en arriver là ? Si l'on consulte le rapport de la Cofin concernant le préavis 178 pour l'arrêté d'imposition 2011 on apprenait que le nouveau système péréquatif devrait permettre aux finances de notre ville de respirer un peu, « limitation de l'impact financier, stabilité des finances communales (éviter les chocs brutaux) permettant une meilleure planification financière ». Lorsqu'on lit ce qui précède c'est plutôt l'incompréhension qui domine. Manifestement le nouveau système n'est pas favorable pour les communes qui vont « bien ». Les chiffres utilisés pour calculer ces acomptes sont ceux des comptes 2010 qui, rappelons-le, ont été excellents pour notre ville. Pour la péréquation, la référence de base est la valeur du point d'impôt écrêté ; qui est passé de fr. 978'000.- (acomptes 2011) à fr. 1'054'000.- (acomptes 2012) ; plus cette valeur s'éloigne de la moyenne cantonale, plus notre commune se trouve taxée.

Sans vouloir remettre en question l'idée du système péréquatif, la Cofin déplore les délais dont ont besoin les services de l'Etat pour communiquer aux communes les montants qu'elles auront à mettre au budget de l'année suivante. Cela donne lieu à des situations paradoxales comme celle que nous constatons aujourd'hui. On peut avoir l'impression que la Canton agit avec une certaine condescendance envers les communes.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le budget 2012 n'a pas encore été soumis au Conseil. Sur la base des chiffres cités ci-dessus il est facile de calculer que le déficit avoisinera les onze millions de francs. Normalement une telle situation demande la prise de mesures de correction à savoir une hausse du taux d'imposition ou des mesures d'économie afin de rétablir un semblant d'équilibre. Jusqu'ici, un ajustement du taux d'imposition n'a pas trouvé grâce devant le Conseil ou devant la population. Et il faut bien admettre que ces dernières années, chaque fois que le budget annonçait un déficit, même extraordinaire, chaque fois les comptes communaux étaient équilibrés

et donnaient raison aux partisans du statu quo. Sur la base de cet argument la Cofin estime qu'il faut attendre les comptes 2011 avant de décider d'éventuelles mesures.

Il va sans dire qu'avec les informations fournies ci-dessus la Cofin s'inquiète quant aux investissements que notre commune devra réaliser ces prochaines années, en effet, si les perspectives pour 2012 venaient à se réaliser cela signifie que l'on se retrouve avec une marge d'autofinancement pratiquement nulle et un nouveau bond de l'endettement difficilement acceptable, avec en plus, un risque de hausse des taux d'intérêt. A ce sujet la Cofin attend avec intérêt le préavis concernant le plafond d'endettement qui sera déposé prochainement. Elle demande également à la Municipalité de faire part au Conseil de la liste des investissements qu'elle estime nécessaires et de la priorité qu'elle entend leur donner en fonction des moyens financiers de la commune.

Pour le financement des diverses infrastructures dont notre ville a besoin la Municipalité propose de plus en plus le recours au partenariat public – privé (quand cela est possible) ou le relèvement temporaire du taux d'imposition pour un projet spécifique (point d'impôt affecté) ; la Cofin soutient ces deux possibilités.

Au sujet de point d'impôt affecté, les commissaires ont évoqué celui affecté au SDIS : En 2010 le point affecté représentait fr. 1'049'000.- ; il y a eu un virement de fr. 591'000.- au fond de réserve, la question est donc de savoir si ce point affecté a toujours sa raison d'être ou si le SDIS ne devrait pas être financé par l'impôt courant. La prochaine réorganisation du service à l'échelon régional permettra certainement d'y voire plus clair ces prochaines années.

Conclusions

Comme vous pouvez le constater, les perspectives des finances de notre ville sont préoccupantes. La situation économique actuelle est tellement incertaine qu'on ne sait pas s'il faut être optimiste ou pessimiste. C'est la raison pour laquelle la Cofin examinera avec intérêts les comptes 2011 dès qu'ils seront connus. Elle fera ensuite les propositions qu'elle jugera nécessaires. Elle recommande donc au Conseil d'approuver les conclusions du préavis municipal no 15 à savoir de porter le taux du coefficient de l'impôt communal à 60% (58% + 2% de la bascule d'impôt) et de continuer d'affecter 1% au SDIS.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 15 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2012

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour 2012.
2. D'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

La Commission des finances :

Madame Bernadette Nelissen, Messieurs Jacques Pittet, David Saugy, Luciano de Garrini, Raymond Carrard, Braulio Mora, Yvan Cornu, Jean Bischofberger, Philippe-Jean Perret, Olivier Pezzoli et Pierre Girard, président et rapporteur